

qui regarde les "autres dépenses," l'on voit une augmentation dans les sommes votées pour les malles de \$140,732, et pour la milice et défense une autre augmentation de \$153,438, ce qui, les deux items ajoutés ensemble, représentent l'augmentation totale des "autres dépenses." Pour ce qui a trait à "l'immigration et quarantaine," l'on trouve une augmentation de \$24,943, dont \$21,871 de cette somme sont portées au compte de la quarantaine. Pour ce qui concerne la "législation" et la "perception du revenu," les dépenses ont diminué, et la diminution nette pour la première charge mentionnée se trouvant dans huit des neuf items mentionnés, de \$408,639, dont \$196,134 de cette somme provient d'une diminution dans les dépenses de la Chambre des Communes. Relativement à la deuxième charge, les diminutions se trouvent principalement dans les chemins de fer et les travaux publics, les postes montrent une augmentation de \$104,083.

1201. Le coût de la collection du revenu a été moindre en 1893, en proportion du montant collecté que l'année précédente, soit 23.5 pour 100, en comparaison avec 25.5 pour 100 en 1892, et 24.5 pour 100 en 1891.

1202. Il y a eu une faible diminution dans le montant des subsides aux provinces. Les détails sont comme suit :—

	Montant payé.
Ontario.....	\$1,196,873
Québec.....	959,253
Nouvelle-Ecosse.....	432,816
Nouveau-Brunswick.....	483,564
Manitoba.....	437,594
Colombie Anglaise.....	242,241
Ile du Prince-Edouard.....	183,424
Total.....	<u>\$3,935,765</u>

1203. Durant le cours de l'an dernier, différents renseignements ont été demandés, relativement à ces subventions et aux montants des dettes assumées. Le tableau suivant est donné en conséquence :—

Les sections 111-120 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord traitent des arrangements financiers entre le gouvernement fédéral et plusieurs des arrangements provinciaux.

Par suite du protêt fait par la province de la Nouvelle-Ecosse contre l'arrangement financier relativement à cette province, un acte intitulé : "Acte concernant la Nouvelle-Ecosse," a été passé. On le trouvera dans le chapitre 2 des actes de 1869.

Par suite de l'entrée de Manitoba, et l'admission des autres provinces dans la confédération, d'autres actes ont été passés, comme ci-dessous :—

- (a.) L'Acte de Manitoba, chap. 3. (Consultez sections 24 et 25.)
- (b.) La Colombie Anglaise, arrêté du Conseil, page lxxxiv, Statuts du Canada, 1872.
- (c.) L'Ile du Prince-Edouard, arrêté du Conseil, page xiv, actes de 1873.